

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 31 janvier 2017

Le Conseil Municipal décide :

1. D'actualiser les ratios d'avancement de grades applicables dans la collectivité.
2. De procéder à la suppression d'un poste d'attaché territorial (budget principal) à compter du 7 février 2017.
 - d'annuler et remplacer la délibération n° 386 du 17 novembre 2016 portant modification du tableau des effectifs.
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.
3. D'approuver le versement d'un acompte de 15.000 € à l'Amicale du Personnel Communal sur la subvention à venir pour 2017.
4. D'approuver le plan de financement des travaux de sécurisation périmétrique des bâtiments scolaires qui s'élèvent à 73.992 € H.T.
 - d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 80 % soit 59.193 € H.T auprès de Monsieur le Préfet de l'Hérault au titre du Fonds d'Intervention pour la Prévention de la Délinquance (FIPD)
5. D'octroyer une subvention d'un montant de 1.000 euros au Réseau d'Aide des Enfants en Difficultés (RASED) de Mauguio qui intervient dans nos écoles (maternelle et primaire).
6. D'octroyer une avance d'un montant de 3.250 euros au GLAC sur la subvention à venir pour 2017 pour l'organisation du Festival de Théâtre Amateur du Masque des Pyramides.
7. D'approuver la convention de partenariat à passer avec le Lions Club La Grande Motte Montpellier Midi Littoral et Midi Libre pour l'organisation des « Courses des Pyramides 2017 ».
 - D'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
 - D'attribuer une subvention d'un montant de 10.000 euros au Lions Club La Grande Motte-Montpellier-Littoral pour cette manifestation.
8. De s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or et de retirer la délibération n° 340 en date du 28 juin 2016 prise antérieurement.

9. - D'approuver le plan de financement de l'opération de réhabilitation du bâtiment de la Capitainerie prenant en compte la réévaluation du montant de l'opération à 784 855 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions correspondantes auprès de la Région et du Ministère de l'Intérieur.
10. D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Société GRAND LARGE YACHTING le contrat d'occupation longue durée du lot 12, parcelle cadastrée AD185 d'une superficie de 4410 m² ainsi que du hangar de 3640 m² qui y est rattaché.
- D'agréer la société GUNBOAT et la SAS OUTREMER YACHTING en tant que sous occupantes du lot 12.
11. D'approuver l'avenant n° 4 au contrat d'occupation longue durée des lots 13A et 17 de la zone technique portuaire consenti à la SCI BRETAGNE.
- D'autoriser Monsieur le Maire à le signer.
12. D'agréer la cession du contrat d'occupation longue durée de la parcelle AE 10 au profit de la S.C. FORUM GM à compter du 1^{er} mars 2017.
- D'en prendre acte par un avenant au contrat d'amodiation de la parcelle de terre-plein cadastrée n° AE 10.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces s'y rapportant.
13. D'approuver la prise en charge au compte 6232, des dépenses suivantes dans la limite des crédits inscrits au budget :
- d'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes dont le carnaval de la ville, les cérémonies officielles et inaugurations, le repas des anciens combattants, les cérémonies des vœux à la population et au personnel municipal.
- les fleurs, bouquets, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors de mariages, décès, naissances, départs (notamment en retraite), récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles.
- les dépenses des illuminations de Noël ainsi que des décorations et sapins de Noël.
14. De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2017 et de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire 2017.
- d'approuver le Débat d'Orientation Budgétaire 2017 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2017.

Vu pour être affiché le 8 février 2017 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à La Grande Motte, le 6 février 2017.

*Le Maire,
Président de l'Agglomération
du Pays de l'Or,*

Stéphan ROSSIGNOL